Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 15 Safar 1445
1 Septembre 2023

N° 102

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2075**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2075**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2080**
Homologation de résolutions **2080**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2080**
Avis aux créanciers..... **2083**
Convocations
Sociétés anonymes **2083**
Sociétés à responsabilité limitée **2088**
Autres sociétés **2088**
Divers
Avis au public..... **2088**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination du Président Directeur Général

LA SOCIETE DE COMMERCIALISATION DES TEXTILES - SOCOTEX

Société anonyme

Au capital de 883.000 DT

Siège social : 5, bis rue Charles De Gaulle - Tunis

RC : B146371996

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date du 18 Août 2023, enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur - Tunis le 23 Août 2023, sous le numéro 23802957, quittance numéro M051841, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises en date du 28/8/2023, sous le n°2023155235. Il appert que M.Sofien JEGUIRIM a été nommé à l'unanimité des membres du conseil d'administration dans ses fonctions de président directeur général de la société pour les années 2023-2024-2025, en lui déléguant les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par l'article 22 des statuts de la société.

2023T00825SANB2

Augmentation du capital

Société d'études, de réalisation, d'aménagement, et d'hydraulique «SERAH»

Société anonyme

Au capital de 300 000 Dinars

Siège social : 3, Rue Mahmoud EL MATERI, 1002 - Tunis

ID : 0031071M

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2023, enregistré à la recette des finances de la Cité El MAHRAJENE, Quittance n°35313, n° d'enregistrement n°23502853 en date du 27 juin 2023, il a été décidé :

D'augmenter le capital de la société de cent mille dinars (100 000 DT) par conversion de comptes courants associés de Mr Ahmed Elaouani Cherif à concurrence de soixante six mille dinars (66 000 DT) et de Mr Jaafar Elaouani Cherif à concurrence de trente quatre mille dinars (34 000 DT) par la création de dix mille (10 000) actions nouvelles de valeur nominale dix dinars sans prime d'émission, avec suspension du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires. L'article 6 des statuts a été ainsi modifié d'augmenter le capital de la société de soixante mille dinars (60 000 DT) à libérer en numéraires avec tous les pouvoirs au conseil d'administration d'appeler et procéder à cette augmentation.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au registre national des entreprises en date du 22/8/2023 sous le n°2023139373 bulletin n°165.

2023402124SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société des Travaux Electriques de Câblage et d'Automatisme «SOTECA»

Société à responsabilité limitée

Capital : 1 800 000 Dinars

Siège social : Route Taniour km 3.5 Sfax

M.F : 420356P/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/11/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 14/12/2022 sous le n°22806625 Quittance n°M007218, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 27/12/2022 sous le n° 2022178655, il a été décidé ce qui suit :

- Le changement de l'ancienne raison sociale de la société de «SOCIETE DES TRAVAUX ELECTRIQUES DE CABLAGE & D'AUTOMATISME» à une nouvelle raison social «SOTECA ELECTRIC».

- La nomination de l'expert-comptable Mr Khaled DRIRA comme commissaire aux comptes de la société pour les années 2022, 2023 et 2024.

2023X01096SRLB2

SOCIETE CASALICO SARL

Au capital de 30 000 DT

02 Rue El Aacha 2078 La Marsa

MF : 1703498 H/A/M/000

CNSS : 6165077202

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 29 décembre 2022, enregistré à la recette des finances la Marsa en date du 26 juin 2023, sous le numéro 23704091, Quittance n° M082874, il a été décidé ce qui suit :

- Désignation de Mr Souheil Krichen commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024 en remplacement de Melle Leila Bchir démissionnaire.

Dépôt : Un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises en date du 8/8/2023 sous le n°2023140931.

2023402128SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP le 18 août 2023, enregistré à la recette des finances de Benguerdane le 21 août 2023 sous le Numéro 23201337 quittance n°M051351. Madame Yamna

Zamzam titulaire de la CIN : 08644243 demeurant à Sayah Benguerdane Médenine a cédé à madame Yamna Jarray titulaire de la CIN : 13417809 demeurant à Ouersniya Benguerdane Médenine et Madame Houda Sagar titulaire de la CIN : 13447616 demeurant à Ouersniya Benguerdane Médenine le fonds de commerce qui se situe à la plage Marsa Legsiba Benguerdane composé d'un café et un restaurant avec tous ses constituants matériels et moraux.

Les oppositions seront acceptées auprès des deux bénéficiaires madame Yamna Jarray et madame Houda Sagar à leur adresse précisée au-dessus dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 29/8/2023.

2023T00818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Ridha Denguir

Avocat à la cour d'appel

11 rue Malta Sghira Tunis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 14-8-2023 à la recette des finances les berges du lac sous le n°23206502 quittance M081347 la société Loujaine One représentée par son représentant légal société unipersonnelle à responsabilité limitée son identifiant unique n°1720208 E sis à imm Rosalice bloc B01 Avenue la Bourse jardin des Lacs Marsa Tunis vend et cède à madame Ahlem bent habib Hadded tout le fonds de commerce ayant pour objet cafétéria exploité à imm Rosalice bloc B01 Avenue la Bourse jardin des Lacs Marsa Tunis.

Toutes les oppositions se font chez le vendeur à son adresse sus-indiquée dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 23-8-2023.

2023T00820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/8/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine le 14/8/2023 sous le n°M0673150 quittance n°M023203808, Monsieur Kamel ben Bechir ben Kilani Goubaa demeurant à la route de Gabès km 3,5 cité Ennasr, Médenine Nord inscrit au registre national des entreprises sous le n°A2070962005, matricule fiscal 000/C/N/647516/R, N° CIN : 03582411 émise à Tunis le 22/8/2014 a vendu à Monsieur Mabrouk ben Ali ben Mabrouk Yousfi demeurant rue Farhat Hached Médenine, N° CIN : 13526689 émise à Tunis le 01/9/2022 la totalité du fonds de commerce constituée de 05 locaux exploités en tant que café de première catégorie, connu sous le nom de Café "Monalisa" situé à la rue Sidi Ali ben Abid, Alhara Médenine et c'est avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mohammed Kouni Eliheouel l'avocat dans l'Immeuble d'Essid rue 02 Mai 1966 Médenine et c'est dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été déposé aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 29/8/2023.

2023T00822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances le Bardo le 25/8/2023 enregistrement n°23203164 quittance n°M061680 Madame Ines bent Kamel Mahfoudh à Monsieur Abdallah Ferhi le fonds de commerce situé au Local n°3 et 5 Immeuble nome "Panorama" situé au n°05 Avenue Habib Bourguiba Place Bab Saadoun Tunis exploité comme Buvette.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au bureau de l'avocat Maître Moalla Anis adresse 11 avenue Taha Hussein Montfleury Tunis pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été déposé au journal la Presse du 30/8/2023.

2023T00824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/8/2023 enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance le 24/8/2023 enregistrement n°23203150 quittance n°61440, il appert que la Sté «Idole style» résidente au 56 Avenue Habib Bougatfa Bardo, par son représentant légal a vendu la totalité au fonds de commerce, exploité dans le local n°56 Avenue Habib Bougatfa Bardo Tunis, à Mr Yassine Ben Naji Ben Mokhtar Boudhina, résident au 01 rue Ali Trad Cité Tadhamon Ariana.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce entre les mains de la rédactrice de l'acte Maître Ines Ben Ghorbel au 56 Avenue Habib Bougatfa Bardo.

Le présent avis a été également publié aux Journaux «Echourouk et le Quotidien» en date du 30/8/2023.

2023T00828FCCC2

Avis complémentaire et correctif de la vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 14/6/2023, quittance n° M026340 Monsieur Kaiis Ben Nouredinne Ben Cherif Somrani CIN 07870630 a vendu à Madame Radia Ben Hassan Ben Mouhamed Ouchii CIN 02528473 la totalité du fonds de commerce n°A14191262015 immatriculé auprès du registre national des entreprises, activité Café première catégorie nommé Café el Bacha» sis au 39 Résidence Tabarka Centre Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de Aymen Ben Nouredinne Somrani à son adresse sise à la Rue d'Algérie Résidence Tabarka Centre Tabarka Jendouba les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est une publication complémentaire et corrective de la publication publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne numéro 86 en date du 26 juillet 2023.

2023R02089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/07/2023 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 31/7/2023 sous Numéro d'enregistrement 23204085 quittance n°M055109 rédigé par maître Raoudha Inoubli cabinet sis à Habib Thameur Jendouba Madame HENDHA Oueslati bent Abdallah titulaire de la CIN n°02533009 délivrée le 9/02/2021 a vendu à Madame NAGHMOUCHI RAFIKA Bent Mouldi titulaire de la CIN n°07754604 délivrée le 12/02/2000 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme jardin d'enfants et crèche dénommé "RAOUDHAT ESSANABEL" situé à la cité CNRPS appartement 112 bloc 1 Jendouba.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 29/8/2023.

2023R02090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé par maître Salem Jaouane en date du 7/7/2023, enregistré à la recette des finances El Mourouj sous n°23204053 Quittance N°M066510 en date du 22/8/2023, Madame Hanen Tarhouni, titulaire de la CIN n°07308650, son Matricule Fiscal n°1522295/R/P/C/000, a vendu à Madame Dhouha Doghri, titulaire de la CIN n°07177598, la totalité du fonds de commerce destiné à Tout Commerce, sise à la Résidence Leila Mourouj 06 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 30 Août 2023.

2023R02091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 26/7/2023 N° de Quittance M051265 n° d'enregistrement 23202756, Monsieur Mohamed Ben Taieb Ben Mohamed Abderrazak, titulaire de la CIN n°06307983 et l'identifiant unique n°779543B, a cédé à Mohamed Ben Taieb Ben El Hédi Jradi, titulaire de la CIN n°06372952, la totalité d'un fonds de commerce exploité pour, vente des équipements Hôtel resto-café avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 9 rue Ali Balhouene Nabeul. Les oppositions se font entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée dans le journal la Presse de Tunisie le 6 juillet 2023 n°02/2200143.

2023R02094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11 et 13 juillet 2023 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 27/7/2023 quittance n°M048007, enregistrement n°23206226, madame Nesrine Bent Mohamed Bouebdelli, CIN n°05457805 du 8/7/2010, a vendu à monsieur Ali Ben Mohamed Ayadi, CIN n°13243948 du 21/5/2013, la totalité du fonds de commerce sis au n°17 cité Almadina avenue Salaheddine Ayoubi Gabès, immatriculé au registre national des entreprises sous n°1782586W.

Le fonds de commerce contient des éléments corporels et incorporels l'activité exercée est la restauration sous le nom commercial «Pizzeria Lella Mariem».

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne s'adresser au Maître Bouabdallah Bouabdallah sis au 23 rue Habib Chagra Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux "El chourouk" et "le Quotidien" le 28/7/2023.

2023R02096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé à la municipalité d'Hammam Sousse le 3/8/2023 et enregistré à la recette des finances à Trocadéro le 8/8/2023 sous le n°23201585 quittance n°M030526 la société BEN SASSI HOME CENTRE société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce sous le n°B15234202021 a cédé à la société ENZO TRANS société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce sous le n°B09258002020, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destinés à tout type de commerce par détails à Jawhara Sousse Sahloul.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Maître Haouel Meriem avocate à la cour d'appel sis à complexe Bab Elkram qui a rédigé ledit acte. Un extrait du présent avis a été publié au journal El Chourouk le 24/8/2023.

2023S01020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/8/2023, enregistré à la recette des finances Mansourah - Kairouan en date du 18/8/2023, quittance n°M067704 enregistrement

n°23204020, Adnen Ben Mokhtar Ben Abdelhafidh Dridi titulaire de la CIN n°02050642, a vendu à Hayet Bent Mekki Ben Abdallah Ammari, titulaire de la CIN n°07557181, tout le fonds de commerce destiné à «la vente des Vetements, situé à Habib Thamer Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez local indiqué.

Cet Avis a été publié aux Journaux Achourouk et le Quotidien le 22/8/2023.

2023S01021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte ss. privé du 7/9/2020 enregistré à Sousse le 16/9/2020 Quittance n°M042072 enregistrement n°20202033. Mr Saber Daboussi CIN n°07819100 demeurant à Rue 2 Mars n°02 Manouba a vendu à Mr Karim Ben Taleb CIN n°0465476 RNE n°1694168N. La totalité du fonds de commerce connu sous l'emblème "HCHICHA" et destiné à toutes les activités commerciales exploité au local sis à KHEZAMA à Sousse et ce pour un prix de 30000 dinars à Raison de 5000 dinars pour les éléments corporels et 25000 dinars pour les éléments incorporels et les oppositions doivent parvenir au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 29/8/2023.

2023S01023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/5/2023, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 28/5/2023 sous le n°23203530, quittance n°M051501, M. Abdellatif Ben Abdelaziz Amara sis à Rue Victor Hugo 4000 Sousse, CIN n°02850944, a vendu à Mme. Aychoucha Ben Abdelmoumen, CIN n°02056688, la totalité du fonds de commerce destiné aux tous commerces sis à l'Avenue Léopold Senghor (en face de la Garde Nationale) 4000 Sousse. Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Issam Bouraoui sis à Rue Victor Hugo Immeuble Mahjoub 6eme étage Bureau F1, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 30/8/2023.

2023S01027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 17/3/2023 enregistré le 17/3/2023 à la recette des finances de TOZEUR sous le n° d'enregistrement 23200612 et le n° de quittance M13163, Mr. Belkacem Ben Saleh Ben Belkacem CIN n°03025355 a vendu à Mr. Achref Wazen cin n°09715958, tout le fonds de commerce situé à l'avenue Farhat, Tozeur, dont l'objet Vente de pièces de rechange de bicyclettes.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 30/8/2023.

2023S01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakit Edayer à Sfax, le 24 Août 2023 quittance n°M057911 enregistrement n°23202317, Ikhmaes Dalleji titulaire de la CIN n°01287526, a cédé à Lobna Derbel, la totalité du fonds de commerce consistant en un café "Café El Baldi" sis à la Route Mahdia km 7 Sakit Edayer à Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du Maître Hassene Abid, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Le Quotidien» du 26 Août 2023.

2023X01094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au termes d'un acte enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax 4/8/2023 quittance n° M077797 N° d'enregistrement 23202730, Madame Hana Werfelli a vendu demeurant à Zinket ElEuch cité Assaada Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à la route Mahdia km 3 Sfax au profit de Madame Amira Jlassi demeurant à l'avenue Hédi Cheker El Jam Elmahdia.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au journal officiel entre les mains de maître Miledi Makram avocat à Sfax dans les délais légaux susvisés.

Le présent avis a été publié au quotidien Assabeh du 17/8/2023.

2023X01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 21-8-2023 enregistré à la recette des finances Rte Elain Sfax le 21-8-2023 sous numéro 11042332 reçu n°M050456, monsieur Mahdi Dammak, titulaire de la carte d'identité n° 11065093 du 11-5-2017 a vendu à Mr Youssef Naifer titulaire de la carte d'identité n°11042332 du 22-9-2022 la moitié du fonds de commerce exploité vente de légumes et de fruits sis à la route Afrane km 5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains du maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au JORT.

Cet avis a été publié à Dar Assabah le 29-8-2023.

2023X01097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/8/2023 et enregistré à la recette des finances de route de Tunis Sfax le 25/8/2023, sous le numéro de quittance M083522 et numéro d'enregistrement 23202986, Madame Al Mabrouk Saadia a vendu à Madame Rawine Marwa, la totalité du fonds de commerce, sis à Route Mahdia km 2.5 av. 5070 Sfax, dont l'activité est garderie scolaire et jardin d'enfant.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de Maître Baccar Amine avocat sis au 13 rue Léopold Senghor immeuble Kammoun 3000 - Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 27/8/2023.

2023X01100FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 21/8/2023 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 24/8/2023 Q n°M054136 Mme Nabiha Memi C I N 03703694 donne à sa fille Amina Koubekji CIN 06399770 le demi d'un fonds de commerce du pharmacie sis au 76 Avenue Bourguiba Hammamet 8050 matricule n°0661692S avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix de 250 MD pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 29/8/2023.

2023402127FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location d'un fonds de commerce

En Gérance Libre

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 12 Juillet 2023 reçu n°M059400 et enregistrement n°23303275, il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A/A/M/000 dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis du Fonds de commerce du local n°356 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» au profit de la société Riwan Aminos inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique N° 1800161C dont l'activité est exclusivement le commerce de prêt à porter pour la période allant du 1er Juin 2023 au 30 Mai 2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le lundi 14 Août 2023.

2023T00819FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte d'un location du Fonds de commerce en enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 7/7/2023 sous le n°23302099 et quittance n°49561, Madame Fatma Ezzahra Mansour a loué à Madame Sawsen Ben Abedessalem Akermi la Totalité du Fonds de Commerce constitue en «un espace couvert composé d'un salon de thé et un café et un espace de loisirs et un espace non couvert» situe à Rond point Jimla Route Zaghouan - Tunis Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes les recommandations proposées seront faites chez le locataire à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 29/8/2023.

2023T00823FCCC3

Location d'un fonds de commerce

BOULANGERIE EL EHSEN

MF : 1711774F

Selon contrat de location d'un fonds de commerce rédigé par le maître Kamel Hassine à Mahdia enregistré à la recette des finances de Mahdia le 8/5/2023 quittance n°M026355, enregistrement n°23300035 la société el Ehssen ayant le matricule fiscal 1711774F son capital ayant 60.000 dinars et sise à la rue de la Zganna Ezzahra 5199 Mahdia représenté par son Gérant Mr Ezzeddine ben Med Mechri son CIN n° 0386331 à Bayer Mr Chokri Ben Farid ben milloud son CIN n°09443935 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Rajiche - Mahdia.

Tous le fonds de commerce pour exercer l'activité de fabrication des gâteaux et pains spéciaux au siège rue de zganna 5119 Ezzahra Mahdia sous la dénomination el ehssen

Cette location concerne tout le matériel industriel et les immobilisations pour l'activité cité au contrat ainsi que la clientèle et la réputation matérielle et morale. La période de cette location est de 05 années renouvelable du 5/3/2023 au 28/02/2028.

Toute opposition sera faite au bureau du rédacteur sise à l'avenue Bechir Sfar Mahdia au bout de 20 jours de l'annonce au JORT.

2023S01024FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances El Menzah 9 en date du 4/8/2023 sous le n°23305868 Quittance n°96569, les héritiers du Mr Mohamed Ben Hssan Kmar : sa veuve Fatma Bent Abdesslam Ben Khlifa CIN n°00431706, et son fils Nizar Ben Mohamed Kmar CIN n°00748551, et ses deux filles : Sonia Bent Mohamed Kmar CIN n°05201037, et sana Bent Mohamed Kmar CIN n°08302585, ont loué à Mr Mohamed Wissem El Mallakh titulaire de la CIN n°09826126, tout le Fonds de Commerce sis à : Rue ENARJES Menzah 5, avec tous ses éléments matériels et immatériels, et exploité dans l'activité de FAST-FOOD.

Les oppositions seront acceptées chez la Société acheteuse à l'adresse sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 29/8/2023.

2023402125FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution Groupement de Développement

Adresse : Msiaida Kerchaou

Gouvernorat de Tataouine

Selon récépissé n°43 du 8/01/2019

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : MSIAIDA

Siège social : Msiaida Kerchaou Gouvernorat Tataouine

Objet : Protection des ressources naturelles de région et conseils d'utilisation

Durée : 99 ans

Président du conseil : Mr. Ahmed Ben Abdelkaoui Beguir est nommé président du conseil de groupement.

Trésorier : Mr. Abdallah Ben Ali Beguir est nommé Trésorier de groupement.

2023R02085APSF1

Constitutions d'un Groupement Agricole

Selon le procès-verbal de la réunion du 17/10/2023 a été constitué le Groupement développement Agricole Assadine et la formation du comité directeur.

Dénomination : Groupement Agricole Assadine

Siège : Assadine Makther gouvernorat de Siliana

Président : Khaled Ben Abed El Hamid Hamza

Secrétaire général : Mohssen Bou Allag

Trésorier : Boubaker Ben Ali Masoud

2023R02108APSF1

Homologation de résolutions

PV de l'Assemblée Générale des Propriétaires

Résidente DIAR AL MENZAH

Les propriétaires de la Résidence DIAR AL Menzah se sont réunis en date du 12 juin 2023 le PV a été enregistré à la recette des finances Attadhamen en date du 26 juillet 2023 sous le numéro 23703599 Quittance n°M064409.

Président du Syndic : Mr Issam Riahi

Secrétaire Générale : Mme Fathia Benhriz

Trésorière : Mme Olfa Elloumi.

2023401947APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Etude de Maître Toumi Monia

Avocate auprès de la cour d'appel

Imm. Esside Route Tataouine - Bureau N°29 Médenine

M.F : 1163394T

Tél : 75.630.010

1- Créancier poursuivant :

Fathia ben Saeid Fdil sans profession, domicile élu au bureau, de son avocate Maître Toumi Monia Avocate auprès de la cour d'appel sis à Imm. Esside, Route Tataouine - Bureau n°29 Médenine.

-En sa qualité de créancier poursuivant -

2- Débiteur saisi :

Humaid bin Al rabee bin al schibani al thabit, titulaire de la carte d'identité nationale n°03486985 journalier, demeurant à sidi Boubaker, Route de Hissi Dhifalla de la Délégation de Médenine Sud Médenine.

- En sa qualité débiteur saisi (Médenine)

3- Immeuble saisi :

* Matérialisation de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi est situé à Sidi Boubaker, Route de Hissi Dhifalla de la Délégation de Médenine Sud Médenine, dans le secteur communal limité dans son ensemble :

Au sud : la terre du tiers sur une longueur de 11 ; 47 m

A l'est : la terre du tiers sur une longueur de 26 ; 95 m

Au nord : parcours rural sur une longueur de 16 ; 40 m

A l'ouest : parcours sur une longueur de 29 ; 25 m

La superficie totale de l'ensemble de l'immeuble saisi est estimée à 350 m².

* Le contenu de l'immeuble :

L'immeuble contient une maison d'habitation genre villa, composée de trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain WC, qui est d'une superficie de 130 m² couverts,

Et le premier étage contient deux chambres, un salon, et une salle de bain, et la surface couverte est de 75 m², il contient aussi un arrosoir d'eau de 6 m².

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante six mille sept cent cinquante dinars (66.750,000) d'après l'assimilation faite par l'expert Monsieur Hamsa Al-Atrach désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine, en vertu de l'ordonnance sur requête n°169476 du 27/6/2022, sans les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

4- Le tribunal et l'audience d'adjudication : L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi vingt-cinq septembre (25/9/2023) à partir de 9 h devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine.

5- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours les horaires de travail.

N.B : Les étrangères ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région. Pour pouvoir participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023T00817VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Moncef Mekki

Avocat à la cassation

2 Bis Rue Argentine Tunis belvédère

MF : 767628/R/A/000

Tél : 50500242 / 97530369

Créancier poursuivant :

La Société Financière de recouvrement des créances «SOFINREC» S.A en la personne de son représentant légal, R.C.N°B120262001, ayant son siège à la Rue de l'île Rhodes les jardins du Lac II Tunis.

Partie saisie :

1/ Société ALIA ALAF SARL en la personne de son représentant légal, R.C N° B198611996 ayant son siège zone industrielle El Alia Bizerte 2/ Héritiers de Mr Abdallah Ben Bechir KOUKI, désigné caution solidaire et hypothécaire :

- Sa veuve Mannana bent Amor Tlich.

- Habib ben Abdallah Ben Bechir Kouki CIN n°01486637.

- Noureddine ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Abdelkader ben Abdallah Ben Bechir Kouki CIN n°01547850.

- Lotfi ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Bechir ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Saida bent Abdallah Ben Bechir Kouki.

- Mohamed ben Abdallah Ben Bechir Kouki.

Résident tous à la Rue Abdelkrim Khatabi El Alia Bizerte.

Avocat poursuivant :

Maître Moncef Mekki avocat à la cour, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble à vendre :

Tous le titre foncier n°26874 Bizerte nommée «Madiha» situé à El Alia nord Bizerte dans la zone nommée «Hrizza», se compose d'un terrain agricole où il y a 3 stables, une petite maison, deux puits d'eau et quelques arbres fruitiers dont la superficie totale est de 12509 m².

Mise à prix :

Six cent soixante-trois mille sept cent quarante-six dinars (673.746, 000DT) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi 26 septembre 2023 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Bizerte.

Les conditions de visite :

La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou aux greffes du tribunal de première instance de Bizerte.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2023T00826VEPA1

Adjudication

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme dont le siège est à l'avenue Mohamed V registre de commerce n°B176041996 représentée par Maître Imed Kahri, Avocat au 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Partie saisie : Société de développement agricole de Kasserine «cilium dont le siège social est à la route de GP3 km 255 oued el fekka Sbeitla RC n°B1364122008.

Avocat poursuivant : Maître Imed Kahri, avocat au 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Titre exécutif :

Hypothèque dans les limites d'un million sept cent cinquante mille dinars (1 750 000.000) sans intérêt inscrit à la direction régionale de propriété foncière d'immatriculation de Kasserine le 29/5/2009

Un avertissement signé par le maître Mohamed Rochdi Marwani daté le 10/5/2023 et inscrit à la direction de l'immobilier Kasserine le 31/7/2023.

Propriété saisie : toute la propriété objet du titre n°5157 Kasserine nommée "elhabib" superficie 482183 m² et le titre n°3882 nommé "hinchir amara slouga" superficie 501916 m² composée de 3 parcelles.

Mise à prix : 8.153.821,000D suivant le rapport établie par messieurs Naceur Gdhifi et Lamjed Hizi sans tenir compte les frais supplémentaires qui seront déterminés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi le 25/9/2023 à partir du 9 h matin à la salle de la saisie immobilière du tribunal de première instance de Kasserine.

Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour les renseignements consulter le cahier des charges du greffe du tribunal de première instance de Kasserine ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2023S01028VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Harrabi Iheb

Avocat

39 Av Farhat Hached Sfax

Tél : 74 222 733

Fax : 74 203 826

MF : 0630341A/P/000

1- Créancier saisissant : Mouna Bent Adel Masmoudi étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale

n°08175268 demeurant à l'avenue Habib Ayedi Chihia Sfax. Son avocat maître Harrabi Iheb, 39 Avenue Farhat Hached Sfax.

2- Débiteur saisi : Mohamed ben Abedelkader ben Maalem, titulaire de la carte d'identité nationale 01313640 demeurant à la route Teniour km 6 avenue Habib Ayedi Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Harrabi Iheb Avocat à la cour de la cassation, sis au 39 avenue Farhat Hached Sfax.

4- Immeuble saisi : l'ensemble d'un terrain situé sur la route Teniour km 6 rue Habib Ayedi Sfax, à proximité de l'intersection de tobelbi d'une superficie d'environ 350 m² constituée d'un local à usage d'habitation au rez-de-chaussée contenant 3 chambres, une toilette et une cuisine. A coté duquel se situe un bâtiment en cours de construction allant jusqu'au niveau des murs, et aussi un studio attenant à un entrepôt utilisable.

5- Mise à prix : La mise à prix a été estimée à deux cents soixante milles dinars (260 000 dinars) auquel devront être ajoutés les frais de poursuite.

L'évaluation de l'immeuble a été estimé par l'expert monsieur Dammak Moncef selon son rapport daté le 18/7/2023 qui a été désigné suite à une ordonnance sur requête n°6085/23.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consignées au moins le tiers de la mise à prix. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable l'autorisation de monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi deux octobre deux milles vingt trois (02/10/2023) à partir de neuf heures du matin et suite à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de la justice Sfax.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires du travail administratif.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis au 39 Avenue Farhat Hached Sfax.

2023X01099VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après une déclaration de surenchère

Office Maître Chouikhi Fathia

Avocat à Médenine Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine

Tél. : 75.648.400

Les créanciers saisissants : Héritiers Otman Ben Joomaa Ben Aissa qui sont : Manoubia; Chedlia Ben Aissa et les héritiers de Omar Mongi Ben Joomaa Ben Aissa qui sont : sa veuve Moufida Ben Harbi et ses enfants Oumeima et Mohamed Ben Aissa et les Héritiers de Tahar Ben Joomaa Ben Othman Ben Aissa qui sont : sa veuve Zohra Chadi et ses enfants Wassila, Wahida, Othman, Hanen et Chamss Eddine Ben Aissa et les Héritiers de Ahmed Ben Othman Ben Aissa qui sont : sa veuve Najia Bent Ali Mazouze et ses enfants Abdelquader, Afef, Awatef et Raja Ben Aissa, leur domicile élu est chez Cabinet Maître Makkes Hanen Avocate Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

Le débiteur saisi : Omar Ben Hédi Gassri, domicilié à Midoun Djerba.

L'avocat poursuivant : Maître Makkes Hanen Avocate Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

L'acheteur : Oussama Ben Abdelfetteh Ben Younes Laguen, domicilié à la région N quatre. Ajime, Djerba, Médenine ayant pour avocat maître Ben Hammouda Mehdi, sis à la rue Omar Jaballah. Houmt Souk Djerba. Le surenchérisseur : Akrem Jalel titulaire de la CIN n°05734846 dont l'adresse est : Houmet El Moustakbal, immeuble A, appartement n°3 ; 1er étage, Menzah 7 - Ariana. Et ayant élu domicile chez son avocat maître Chouikhi Fathia - ayant pour office, Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine.

L'avocat réalisant la vente aux surenchères : maître Chouikhi Fathia - ayant pour office, Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine.

L'immeuble saisi : une parcelle de terrain, sise à Tegermesse Midoun Djerba, comprenant deux barakas, traversée par une tabia d'une superficie totale de 6460m², limitée à l'Est sur la longueur de 87.47 m par la parcelle n°657 secteur C Midoun, au Sud sur la longueur de 46.70 m par la parcelle n°379 secteur C Midoun, n°85 l'Ouest sur la longueur de 36.41 m par la parcelle n°673 secteur C Midoun et sur la longueur de 60.19 m par la parcelle n°444 secteur C Midoun, au Nord sur la longueur de 110.80 m par la parcelle n°665 secteur C Midoun.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée après la déclaration de surenchère à deux cent trente milles et sept cents soixante et onze dinars et 617 millimes (230.771,617 dt).

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 02/10/2023 à partir de 9 h du matin au tribunal de Première Instance de Médenine.

La visite de l'immeuble saisi : Tous les jours de la semaine pendant les horaires du travail. Pour consulter le cahier des charges, vous pouvez le demander soit auprès du Greffe du Tribunal ou au bureau de l'avocat chargé d'effectuer les poursuites. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers de ce montant avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de monsieur le gouverneur de Médenine.

2023402132VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 161.500,000 DT consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 16/02/2016 suivant le quittance n°R001107 à la demande de Maître Younes Hached agissant au nom de la : BH Bank (anciennement Banque de l'habitat) contre Abderrazak Gasmi et le receveur des finances rue Eljazira accompagné en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2056.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal».

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu le droit pour la produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, à peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévu du deux articles précédents.

2023T00821VEPA2

Avis

Suite à la décision du juge chargé en date du 02 Août 2023 à la requête de répartition déposée par Maître Wissem Bouaben agissant pour le compte de la Société des Travaux Publics du CAP BON en la personne de son représentant légal, et suite à la consignation du prix dans la recette des finances de Grombalia reçu n°M076761 en date du 9/12/2021 et n°M036802 en date du 8/4/2022, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent provenant de la saisie des titres fonciers n°606102 Nabeul, n°606109 Nabeul et n°606150 Nabeul situés à la répartition la Rose des Sables à Soliman Plage Soliman Nabeul, revenant à la Société la Rose Des Sables en la personne de son représentant légal, en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2063.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2023402120VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision datée du 24/8/2023 émise par le président du tribunal de première instance de Mannouba dans l'affaire n°82590, il a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité de liquidateur judiciaire de la copropriété de l'appartement n°1 immeuble n°11 rez-de-chaussée Mannouba.

Tout intéressé peut contacter le liquidateur susmentionné à l'immeuble foudayli étage 2B n°206 rue Mateur km 7 Mannouba. Tél : 29 499 486

2023402133VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 septembre 2023 à 10 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

2) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R02087SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'environnement de Plantation et du Jardinage de Gafsa

Société anonyme

Siège social : Immeuble Arbi Aboud rue Ali Belhwan Gafsa 2100

RC : 1224454

N° d'affiliation à la CNSS : 309878-60

Messieurs les actionnaires de la société d'environnement de plantation et du jardinage de Gafsa sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2023 à 10h au siège social du groupe chimique tunisien de Gafsa pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de la réunion de l'assemblée générale après les délais légaux.

2- Approbation du rapport de gestion présenté à l'assemblée générale relatif à l'exercice 2021.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2021.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5- Approbation des opérations régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

6- Acquittement des membres du conseil d'administration et du Directeur Général.

7- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration.

8- Accord des pouvoirs de dépôt et de publicité.

2023R02088SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société M.LM. SA

Au capital de 2655 000 dinars

Siège social : 35 Avenue Hédi Nouira, Route du Bac 2040 Radés

MF : 943760E/A/M/000

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société M.L.M. S.A. sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le lundi 2 octobre 2023 à partir de onze heures du matin au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ;

4) Approbation des opérations prévues par l'article 475 et 200 du code des sociétés commerciales

5) Approbation des états financiers 2022

6) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2022,

7) Jetons de présence

8) Quitus aux administrateurs.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leur disposition au siège social de la société quinze jours avant la date prévue par la tenue de l'assemblée.

2023R02092SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société M.LM. SA

Au capital de 2 655 000 dinars

Siège social : 35 Avenue Hédi Nouira, Route du Bac 2040 Radés

MF : 943760E/A/M/000

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société M.L.M. S.A. sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue le lundi 2 octobre 2023 à partir de midi (12h) au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Constater le non déblocage de la totalité du capital social souscrit lors de la dernière augmentation datant de plus de cinq années et la prise des décisions et des dispositions qui s'imposent en conséquence.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur le seul point inscrit à l'ordre du jour de ladite réunion, sont déjà mis à leur disposition au siège social de la société.

2023R02093SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE «ELFOULADH»

Au capital social de 53 339 520 Dinars

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie «ELFOULADH» au capital social de 53 339 520 dinars sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 5 octobre 2023 à 9h :30 à l'Hôtel AFRICA TUNIS et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Un exemplaire des statuts, des projets de résolution à soumettre à l'Assemblée ainsi que la liste des Actionnaires sont à la disposition de Messieurs les Actionnaires qui peuvent les consulter à l'usine d'ELFOULADH dès publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

2023R02095SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Bricorama Tunisie

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Immeuble AL KARAMA, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 999538D

Le Conseil d'Administration de Bricorama Tunisie, réuni le 11 Août 2023 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 5 septembre 2023 à 12 heures, (Midi) au siège social de la société, sis Immeuble ALKARAMA, Rue Lac d'Annecy Passage Lac Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et du mode de convocation de l'AGE.

2- Se prononcer sur la situation de la société au vu des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3- Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et présentation de toute documentation nécessaire à leurs missions.

4- Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Bricorama Tunisie.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R02104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Bricorama Tunisie

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Immeuble AL KARAMA, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 999538D

Le Conseil d'Administration de Bricorama Tunisie, réuni le 11 Août 2023 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 septembre 2023 à 10 heures, au siège social de la société, sis Immeuble ALKARAMA, Rue Lac d'Annecy Passage Lac Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard des délais et du mode de convocation de l'AGO appelé à statuer sur les états financiers des années 2010 à 2015.

2- Lecture et approbation des rapports de gestion de 2010 à 2013 avec à l'appui le rapport récapitulatif de la Direction Générale.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers 2010 à 2013.

4- Approbation des Etats financiers des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013, tels qu'ils ont été transmis à l'AGO réuni le 17/02/2015.

5- Approbation des conventions et des opérations reprises par les rapports du commissaire aux comptes visés par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales pour les années 2010 à 2013.

6- Affectation des résultats des exercices 2010-2011-2012-2013 tel qu'ils l'ont été lors de l'AGO du 17/02/2015.

7- Lecture du rapport de gestion 2014 et lecture et approbation du rapport de gestion 2015.

8- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers 2014 et 2015.

9- Approbation des Etats financiers des exercices 2014 et 2015.

10- Approbation des conventions et des opérations reprises par les rapports du commissaire aux comptes visés par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales Pour les années 2014 à 2015.

11- Affectation des résultats des exercices 2014-2015.

12- Quitus aux membres du CA aux titres des exercices allant de 2010 à 2015.

13- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2016-2017-2018.

14- Approbation de la cooptation de deux administrateurs et la nomination et le renouvellement du mandat des membres du conseil.

15- Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Bricorama Tunisie.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R02105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

S.A. MONASTIRIENNE

Capital : 1.029.180 dinars

Siège social : Route du port - 5018 Monastir

Matricule fiscal : 004428TPM000

CNSS : 00352 - 61

Messieurs les actionnaires de la société Anonyme Monastirienne sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire le 21/9/2023 à 9 H du matin au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2022

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2023S01025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de l'Industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T)

Société anonyme

Au capital de 1 000.000 DT

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 Sousse

RNE : 0004647D

MF : 004647DAM 000

Les actionnaires de la Société de l'industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 24 septembre 2023 à 9 h du matin au siège de la société à l'hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 à Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard afférent à la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur l'activité durant l'exercice 2018;

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4- Approbation des états financiers pour l'exercice 2018;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

7- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

2023S01031SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Relative aux exercices 2020, 2021 et 2022

Qui se tiendra le jeudi 5 octobre 2023

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6 102.500 dinars

Siège social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0503855N

Les actionnaires de la société Polyclinique Essalama Sfax sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui aura lieu le jeudi 5 octobre 2023 à 18H30 à la salle de réunion au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2020, 2021 et 2022.

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à chaque exercice.

4) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

5) Approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022.

6) Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs, le Président du conseil et le directeur général.

8) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société, prévues par l'article 200 du code de sociétés commerciales, et telles que mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

9) Approbation des dons et subventions octroyés et approbation des prêts accordés au personnel.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

11) Election des membres du conseil d'administration.

12) Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022, les états financiers de l'exercice clos respectivement le 31/12/2020, le 31/12/2021 et le 31/12/2022, l'état de cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple présentation de leurs identités. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature légalisée du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Ceux qui souhaitent se porter candidats au conseil d'administration doivent présenter leurs candidatures au bureau d'ordre du siège social de l'entreprise.

2023X01101SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GRAND MAGASIN

Identifiant Unique : 0041221 N

Société anonyme

Capital : 80 000 Dinars

Siège social : Route sidi Salem 9100 Sidi Bouzid

Objet : Tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire;

Messieurs les actionnaires de la Société GRAND MAGASIN sont invités à assister à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 21/9/2023 à 12h (Midi) au siège social sis à la route sidi Salem 9100 Sidi Bouzid et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023, 2024.

2/ Nomination du directeur général adjoint

3/ Questions diverses.

2023X01102SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GRAND MAGASIN

Identifiant Unique : 0041221 N

Société anonyme

Capital : 80 000 Dinars

Siège social : Route sidi Salem 9100 Sidi Bouzid

Objet : Tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire,

Messieurs les actionnaires de la Société GRAND MAGASIN sont invités à assister à la Réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 21/9/2023 à 13h au siège social sis à la route Sidi Salem 9100 Sidi Bouzid et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Mise à jour des statuts.

2/ Questions diverses.

2023X01103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BAKOMOTORS

SA au capital de 312 630 dinars

Siège social : Rue de Béja, Zone Industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Identifiant Unique : 1732469P

L'Assemblée Générale Ordinaire de BAKOMOTORS se tiendra au siège social sis à la rue de Béja, zone industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous, le jeudi 28 septembre 2023 à 14h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022;

7. Jetons de présence;

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer sont à leur disposition au siège social de la société.

2023402121SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BAKOMOTORS

SA au capital de 312 630 dinars

Siège social : Rue de Béja, Zone Industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Identifiant unique : 1732469P

L'assemblée générale extraordinaire de BAKOMOTORS se tiendra au siège social sis à la rue de Béja, zone industrielle Mghira II, Fouchana, Ben Arous, le jeudi 28 septembre 2023 à 16h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation réservée du capital social de la Société;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Délégation de pouvoirs;

6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer sont à leur disposition au siège social de la société.

2023402122SANB3

Convocation à l'AGO

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Tunisian Ready Made garment sa au capital de 1.090.000.000 Dinars matricule fiscal 760970 /Y sise au lot n°25 ZI Tejra Médenine, sera tenue au siège social de la société Sicar Invest sa 16 rue de Syrie Bloc C Immeuble Epi- centre 12ème étage 1002 Tunis le jeudi 21 septembre 2023 à 10 H du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un commissaire aux comptes

2- Renouvellement et désignation des membres du conseil d'administration

3- Pouvoirs pour accomplissement.

2023402123SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BASF TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 50.000 dinars

Siège social : Coral Business Center Bloc B - Bureaux B 5-3 & B 5 - 4 Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0425631L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «BASF TUNISIE», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 septembre 2023 à 17 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux Administrateurs ;

7. Questions diverses.

2023402129SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

«PGI Holding» S.A AMEN GROUP

Au capital de 25 000.000 dinars

Identifiant Unique & MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, avenue de la liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme, PGI Holding «Amen Group» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 3 octobre 2023 à 15 H, au siège de la société, sis au 150 avenue de la liberté 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation à l'Assemblée.

2- Modification du mode de gouvernance et dissociation entre les fonctions du Président du conseil et celles du directeur général.

3- Modification corrélative et adoption des nouveaux statuts de la société.

4- Délégation de pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2023402130SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Immobilière Commerciale et Financière

«SICOF»

S.A au capital de 8.500.000 dinars

Siège social : 150, avenue de la liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique & MF : 0001233W

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de le Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF S.A.» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 3 octobre 2023 à 15 H 30, au siège de la société, sis au 150 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation.

2- Modification du mode de gouvernance et dissociation entre les fonctions du Président du conseil et celles du directeur général.

3- Modification corrélative et adoption des nouveaux statuts de la société.

4- Pouvoir pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2023402131SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ORLAIT TUNISIE

Sarl au capital de 1.700.000 dinars

Siège social : Immeuble sarah, Boulevard Principal Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1315330W

Les associés de la Société ORLAIT TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 26 septembre 2023 à 10 heures au siège de la société situé à l'immeuble Sarah, boulevard Principal les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un mandataire ayant pour mission de signer une convention de subrogation avec la société laitière de Sidi Rezig SOLAISIR.

2023402126SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

«Ennajeh» chieb Kalaa Kibira Sousse

Capital : 20.000 dinars

M.F : 28391/B

CNSS : 104888-31

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh» chieb-kalaa Kebira Sousse informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 sera tenue le samedi 14 octobre 2023 à 9h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration de l'exercice 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

3- Discussion et approbation des rapports de l'exercice 2022 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Mise à jour de la liste des adhérents.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 6 octobre 2023 de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022. On peut envoyer la demande de candidature au conseil d'administration par lettre recommandée du 25 septembre 2023 au 3 octobre 2023 au président du conseil d'administration et doit payer 125 dinars garantie de gestion espèce.

En cas de non tenue à l'assemblée générale pour défaut de quorum l'assemblée générale se tiendra le samedi 11 novembre 2023 au même lieu, ordre du jour, heure et mêmes horaires.

2023S01026SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Slaheddine Zarrouk, titulaire de la CIN n°04055890, pour son compte et le compte des héritiers du feu Mohamed Zarrouk, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/15038, objet du titre foncier n°49735 Monastir sis à Imadet Jemmel Ouest délégation Jemmel Gouvernorat de

Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste du poste de police de Sahloul sous n°679 le 21/8/2023.

2023S01022DIVD2

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété monsieur Khaskhoussi Noureddine titulaire de la CIN n°04336427.

Déclare la perte de son titre de propriété n°34394/13 relatif au titre foncier n°69984 Sidi Bouzid comme le prouve l'attestation de perte n°1363 délivrée par la garde nationale de maknessy en date du 18/8/2023.

2023X01093DIVD2

Avis

Madame Khadija Bent Abdessalem Kolsi annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 12 pieds d'olivier, sise à la forêt de Sfax route Mahres à l'ouest de Sidi Boukthir el Mouesset.

Le titre de propriété de la parcelle est disparu, elle désire tirer une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maître Mohamed Wali Notaire à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis.

Passé ce délai, aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01098DIVD2

Avis

Mr Rwid Wisam annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 503 m² située à la route Allain km 6 Sfax a été disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01105DIVD2